



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

7 rue de Paris
2023 - 023

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 060-216004515-20230522-2023023-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 mai 2023

Nombre de membres			L'an deux mil vingt-trois, lundi vingt-deux mai à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés	
15	14	Pour : 1 Contre : 10 Abstentions : 3	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P. LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., KRAL A., MEYER D., STRAZL A., WALBRECQ J. Représentés :
<u>Date de la convocation</u> : 10 mai 2023			Absent non excusé : M. NOÉ B. Absents excusés :
<u>Date d'affichage</u> : 10 mai 2023			Secrétaire de séance : Mme STRAZEL A.

N° 2023-023 Avis sur projet éolien « La Petite Sole » communes de Tricot et Godenvillers

Suite à l'arrêté de la Préfecture de l'Oise ordonnant le déroulement d'une enquête publique environnementale sur le projet de la société La Petite Sole ouverte sur les communes de Tricot et Godenvillers.

Suite au courrier de la Région des Hauts de France en date du 20 avril 2023, il est demandé à notre commune, d'émettre un avis malgré que ces futures installations ne soient pas implantées directement sur notre territoire.

L'enquête se déroulera du 20 avril 2023 au lundi 22 mai 2023 inclus, M. le Maire précise qu'une copie de ce courrier a été transmise aux conseillers, lors de la convocation, avec un lien pour consulter le dossier complet.

Le projet consiste à l'installation et l'exploitation de six aérogénérateurs et de deux postes de livraison.

Après en avoir délibéré, M. le Maire décide de passer au vote.

Résultat du vote :

- Contre : 10 voix
- Abstention : 3 voix
- Pour : 1 voix



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Thierry MICHEL